

Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage sur le bassin de la Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.

PROGRAMME DE RÉÉQUILIBRAGE DU LIT DE LA LOIRE

ENTRE LES PONTS-DE-CÉ ET NANTES

2^{ÈME} REUNION DE CONCERTATION DES ACTEURS

LE 04/07/2017

À ANCENIS

COMPTE RENDU

VNF UTI Loire – 10 bd Gaston Serpette, Nantes



MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Indice	Date	Modification / commentaires	Faite par
1a	21/07/2017	Établissement	P. Peeters
1b	04/09/2017	Corrections de forme	P. Peeters
2a	05/09/2017	Edition finale	C. Pérard

1. ORDRE DU JOUR

La réunion de concertation qui s'est tenue à Ancenis le 4 juillet 2017 avait pour objet la présentation de l'état d'avancement des études de maîtrise d'œuvre pour la mise en œuvre du programme du rééquilibrage du lit de la Loire entre les Ponts-de-Cé et Nantes.

Nicolas PICHON (VNF) introduit la réunion de concertation avec les acteurs et annonce qu'une autre phase de concertation élargie avec le publique, au titre du code de l'environnement, aura lieu fin 2017 / début 2018.

Claire PERARD (VNF) rappelle les grandes lignes du programme et des opérations prévues pour les trois secteurs d'intervention ainsi que le planning des études de conceptions, des études réglementaires et des concertations.

Roxane FOURRIER (EGIS Eau) présente l'avancement des études réglementaires et les enjeux environnementaux de l'ensemble du programme ainsi que les premiers résultats de l'étude hydraulique et le choix des scénarios pour le secteur Bellevue (LOT1).

Jean-Michel BLANCHAIS (ARTELIA) présente les évolutions dans les études de conception avec le remodelage des épis du secteur d'Ancenis ainsi que la réouverture du bras de Neuve-Macrière et présente le modèle hydrosédimentaire qui couvre le secteur de Anetz à Oudon (LOT2).

Olivier BARBET (ISL) présente les premiers résultats de la modélisation hydrosédimentaire et le choix du scénario retenu pour la suite des études sur le secteur Ingrandes-Montjean (LOT 3).

2. SYNTHÈSE DES DÉBATS

2.1 Etude réglementaire

Gilles Chosson (ADAPAEF44) intervient pour signaler qu'il y a plus de 200 pêcheurs amateurs aux engins et filets et 30 000 pêcheurs à la ligne qu'il faut prendre en compte dans les usagers de la Loire. Roxane Fourrier (EGIS Eau) confirme que la concertation des usagers prévue à l'automne concerne bien les deux activités : pêcheurs amateurs et professionnels.

Concernant le volet archéologique, JM Bouvet (DRAC) précise que la demande d'avis sur la nécessité de mener des investigations archéologiques préalables a bien été reçue. Cette demande initie la procédure réglementaire. Un arrêté de prescription est en cours d'élaboration sur la zone d'Ingrandes.

Philippe Cayla souhaite qu'un groupe de travail soit constitué avec l'INRAP à l'occasion des travaux d'archéologie préventive prévus dans le cadre des procédures réglementaires.

JM Bouvet répond que la procédure réglementaire sera appliquée.

M. Birgand (Comité Loire pour Demain) s'étonne que la presse ne soit pas invitée. VNF indique que la presse sera conviée dans le cadre de la concertation publique, début 2018.

M. Birgand demande quel serait l'impact d'un retard sur le planning pour la réalisation des travaux. VNF rappelle que les projets sont très imbriqués, notamment sur le dossier réglementaire : un petit retard sur un des lots peut impacter l'ensemble du projet. Un retard sur le planning peut avoir un impact sur le budget global du projet qui est en partie financé par des fonds européens sur le programme Loire 2015/2020. Les travaux doivent donc impérativement débuter en 2020 pour pouvoir bénéficier de ces financements.

Le CdLD pose la question du planning des projet et des impacts si il y a du retard. VNF rappelle que les projets sont très imbriqués, notamment sur le dossier réglementaire, un petit retard sur un des lots peut impacter l'ensemble du projet. Un retard sur le planning peut aussi avoir un impact sur le budget global du projet qui est en partie financé par des fonds européens sur le programme Loire 2017/2020.

Mme Biotteau, élue de Champtoceaux, demande quel sera l'impact du projet sur le secteur de Champtoceaux (volet paysager) : de façon structurante le paysage devrait être faiblement impacté sur ce secteur. Le paysage est un item des études d'impacts au même titre que l'environnement ou l'archéologie.

Vincent Mouren (FDPPMA 44) demande dans quelle mesure il sera possible de prendre en compte l'hydrologie particulière de cette année 2017 vis-à-vis des inventaires de la Loire. Fish Pass, qui intervient sur ces inventaires, va se servir de la vision générale, de la bibliographie et des données historiques existantes pour compléter l'inventaire et considérer le fonctionnement du fleuve.

2.1 LOT1 : secteur de Bellevue

Choix de l'implantation :

Laurence Leroy, Syndicat mixte Loire et Goulaine, pose la question de la prise en compte du critère d'alimentation du marais de Goulaine dans le choix de l'implantation de l'aménagement de Bellevue. EGIS estime que le scénario III peut avoir un impact positif sur l'alimentation du marais de Goulaine du fait de la rehausse des lignes d'eau qui alimente le marais. Le signe « +/- » dans le tableau traduit un impact neutre des scénarios I, II et IV.

Il est précisé que le critère inondation prend également en compte l'impact potentiel sur l'exutoire du val de la Divatte.

Régis Bly département de Loire Atlantique, attire l'attention sur les espèces remarquables sur l'île Héron (Angélique de l'estuaire et Castor) qui seront sensibles aux travaux notamment s'ils modifient l'alimentation du bras de l'île Héron.

Un des objectifs de l'aménagement de Bellevue est de retenir des sédiments à l'amont, n'y a-t-il pas un risque d'incision à l'aval ? Si le lit s'incise à nouveau il sera encore plus compliqué pour alimenter le marais de Goulaine. VNF répond que l'aménagement est prévu pour capter une partie des sédiments qui sera libérée par les actions attendues à l'amont, il ne doit pas faire obstacle à l'ensemble du transit sédimentaire. L'analyse de l'impact à l'aval de l'ouvrage sera réalisée.

Le Comité Loire pour Demain rappelle qu'il faut prévoir une adaptation possible des aménagements une fois les travaux réalisés. Le bras de l'île héron ne peut-il pas servir d'exutoire à l'aménagement pour limiter l'inondation ? La problématique inondation se situe à l'amont des ouvrages et VNF précise qu'en outre un allongement de l'aménagement aura un impact très significatif sur le coût des ouvrages.

VNF indique que le principe de réversibilité des ouvrages est inscrit dans le cahier des charges pour la conception des ouvrages.

Présentation des solutions étudiées au stade préliminaire et scénarios retenus :

L'objectif du projet a d'abord été regardé d'un point de vue hydraulique avec une évaluation de la rehausse du niveau d'eau attendue en période de basses eaux et à marée basse au pk64, c'est-à-dire à l'aval de l'île de la Chênaie.

R. Fourrier rappelle que les impacts sur les débits hivernaux et de crue (impact inondation) seront regardés dans un second temps avec un modèle plus global qui prend en compte l'ensemble du lit majeur inondable.

Le CLD rappelle que l'aire de répartition de l'Angélique des estuaires a évolué en même temps que l'augmentation du volume oscillant. VNF précise que c'est une des incidences du projet qui va être évalué pour le choix entre les deux scénarios B et C.

2.2 LOT2 : secteur d'Ancenis

Jean-Pierre Minguet (Commune d'Oudon) demande quel sera l'impact des interventions à l'aval du secteur du LOT2 si l'objectif est la rehausse du fond du lit en amont de l'île Neuve ? Et quelle sera la conséquence de la modification de la chevrette sur l'exploitation de l'île ?

JM Blanchais (ARTELIA) répond que le but de l'étape suivante des études en cours est de répondre à la première question, notamment à travers un modèle global qui prend en compte l'ensemble des actions sur les différents secteurs. Sur le second point, l'idée de départ était de maintenir l'accessibilité à l'île jusqu'à 750m³/s mais cela rend très compliqué un désensablement efficace du bras de Neuve-Macrière, lors de la dernière réunion de concertation, il a été évoqué qu'il pouvait être mis en place un système de bac pour assurer la continuité.

Un participant demande ce que vont devenir les enrochements des épis ? ARTELIA a estimé à environ 80 000 m³ les enrochements qui seront récupérés du remodelage des épis et qui

sont propriétés de VNF, il pourra être envisagé une valorisation de ces matériaux. Il est en particulier prévu d'étudier la réutilisation sur l'aménagement de Bellevue.

Yannick Perrot, pêcheur professionnel et élu Loireauxence, demande à ARTELIA comment vont être évalués les travaux à mener sur chacun des épis en amont des bras ? par exemple le bras des Babins ne fonctionne pas comme le bras du Bernadeau. VNF précise que les bras secondaires et les annexes sont regardés en lien avec le CEN et le GIP sur les projets planifiés, en cours ou à venir. JM Blanchais confirme que 5 ou 6 bras ont été identifiés, dont celui des Babins et le Bernardeau, pour être regardés en détail notamment grâce à la modélisation numérique.

L'impact du projet sur les niveaux d'eau et le fonctionnement du marais de Grée sera évalué de façon qualitative dans l'étude d'impact.

Le CLD signale que le marais de Grée, le marais de Goulaine et la boire de Champtocé sont essentiels pour la reproduction piscicole. Valérie Simon précise que le CEN veille à ce que les projets sur les boires et les annexes soient bien pris en compte de concert avec les aménagements dans le lit principal, avant tout sur les secteurs prioritaires. Le CLD précise qu'il existe un compte rendu du groupe de travail mis en place en 2009 sur le bilan du niveau d'eau nécessaire pour alimenter les annexes, ce document pourrait être versé aux documents d'étude.

2.3 LOT3 : secteur du Fresne-sur-Loire

Yves Janeteau, adjoint au maire de Champtocé, précise que l'on parle de l'érosion d'une berge de la Prairie des Pongéot et non Bruneau. Il n'a pas constaté de relèvement de la ligne d'eau au niveau de la boire de Champtocé suite aux seuils expérimentaux, de plus il y a eu la suppression d'un ouvrage pour la continuité écologique. Olivier Barbet (ISL) explique que le modèle montre que le remodelage des épis aura plus d'impact sur le relèvement de la ligne d'eau au niveau de la boire de Champtocé par rapport à l'impact des boudins mais pas encore suffisamment pour reconnecter totalement la boire.

Yannick Perrot, pêcheur professionnel et élu Loireauxence, fait part de son expérience et que d'après lui, la piscine de Mesnil ne pourra pas être maintenue s'il n'y a qu'un seul épi en amont et en aval de la plage. Par ailleurs, il met en doute le déplacement de la mouille du fait de l'existence d'un fond dur au-dessus du pont d'Ingrandes.

Claire Pérard précise qu'ISL mène actuellement avec les agents de VNF des repérages sur les points durs en Loire.

Philippe Cayla demande de profiter des travaux pour faire des relevés géométriques des ouvrages anciens à l'image des vestiges qui ont été mis à jour à droit de Grand-Maison.

Christophe Dougé, revient sur la modélisation à 20 ans et demande s'il est possible de savoir comment bouge le chenal du bras de Cul de Bœuf ? O. Barbet montre que ça ne bouge quasiment pas, le chenal reste le long de la levée.

Le CLD demande quels secteurs seraient investigués au-delà de 2020 ? VNF répond que la deuxième phase du programme s'intéressera notamment à deux grands bancs fixés par des épis qui constituent des zones de stockage : l'île Delage et l'île Perdue, et aux deux grands bras que sont les bras de Varades et Saint-Georges. La prochaine contractualisation aura lieu d'ici 2023 après travaux des projets actuels.